

SIGNATURE DE LA CHARTE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE DE LIMOGES MÉTROPOLE

Le vendredi 29 mars 2024

Depuis fin 2021, Limoges Métropole est membre du programme InTerLUD (Innovation territoriale et logistique urbaine durable) qui a pour objectif d'accompagner les collectivités et leurs partenaires dans la co-construction de chartes de logistique urbaine durable. Ce vendredi 29 mars 2024, la Communauté urbaine a signé une nouvelle Charte de logistique urbaine durable afin de poursuivre son schéma directeur.

Limoges Métropole a formalisé dans son Plan de Déplacements Urbains (PDU), ainsi que dans son Projet de Territoire, son souhait de définir et mettre en œuvre une véritable stratégie en matière de logistique urbaine.

Dès 2021, la Communauté urbaine s'est engagée dans le programme national InTerLUD, porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Centre d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), Logistic Low Carbon et Rozo. Cette démarche a permis à Limoges Métropole de traduire en actes sa volonté d'accompagner le développement d'une logistique urbaine durable sur son territoire, aux côtés d'acteurs du secteur, des communes et des partenaires institutionnels.

Pour mener à bien le schéma directeur de logistique urbaine durable porté par Limoges Métropole, un bureau d'études a été recruté et a réalisé un diagnostic de la pratique de la logistique urbaine sur le périmètre défini, à savoir : Limoges, Océalim, les Quatres vents, les Portes de Feytiat et Buxerolles.

Aux termes de ce diagnostic, des groupes de travail se sont tenus avec les acteurs du secteur et ont permis la construction du programme d'actions à mener. Ce dernier est construit en 3 axes et 9 actions :

Axe 1 : réglementation et aires de livraison :

- Action 1 : Repenser les espaces de livraison : emplacements, dimensions, aménagements, contrôle,
- Action 2 : Associer transporteurs et commerçants pour mettre en œuvre de nouvelles modalités de livraison,
- Action 3 : Refondre la réglementation générale sur l'accès et le stationnement des véhicules de livraison,
- Action 4 : Communiquer et sensibiliser les riverains sur les pratiques de livraison.

Axe 2 : Développement d'un écosystème de logistique vertueux :

- Action 5 : Déterminer la stratégie de développement des énergies alternatives sur le territoire en mobilisant les acteurs de la logistique urbaine dans une dynamique collective,

- Action 6 : Développer les livraisons en horaires décalés respectant les critères de la certification « Piek », relative à la réduction des nuisances sonores dans les processus de livraison.

Axe 3 : Foncier et outils au service d'organisations alternatives de logistique urbaine :

- Action 7 : Développer le foncier logistique pour favoriser les livraisons du dernier km plus vertueuses (cyclologistiques ou autres),
- Action 8 : Développer des services de retrait de petits colis dans les principaux pôles d'échange et commerces,
- Action 9 : Créer un ou plusieurs Espaces logistiques de proximité (ELP) pendant les travaux du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Ces actions sont reprises dans un document plus global, la **Charte de logistique urbaine durable**. Cette charte reprend également des éléments de diagnostic, de réglementation, les objectifs et une présentation succincte des fiches action.

Cette Charte de logistique urbaine durable a été signée par les acteurs ayant déjà manifesté leur volonté de poursuivre avec Limoges Métropole pour mettre en œuvre les actions, qui nécessiteront l'appui des communes, ce vendredi 29 mars 2024 au siège de la Communauté urbaine.

Afin de poursuivre dans une démarche de co-construction, la mise en œuvre des actions passera par une collaboration avec les acteurs volontaires. Une instance des partenaires se réunira tous les ans pour faire le point sur la mise en œuvre du dispositif.

L'objectif final est d'améliorer les conditions de logistique urbaine sur le territoire.

Enfin, le programme InTerLUD a évolué en LUD+. La signature d'une nouvelle convention s'avérait donc nécessaire. Sa signature offre à Limoges Métropole l'opportunité d'être à nouveau accompagnée par les partenaires du programme et de bénéficier d'aides financières, notamment pour réaliser certaines études amont nécessaires à la réalisation d'actions.

Contact presse : Manon CASSEGRAIN
LIMOGES MÉTROPOLE
05 55 45 78 65 / 06 62 89 77 71
manon.cassegrain@limoges-metropole.fr